

Démarche de calcul prime de marché à partir de l'année de demande 2019 sur la base de l'année financière 2018 («potentiel en matière d'approv. de base»)

Explications supplémentaires sur le formulaire de demande

Revenu de marché de référence par Centrale électrique («Centrale électrique 1»)

[Formulaire production horaire]

1. Profil de production horaire pour chaque centrale éligible à la prime de marché
2. Ajout des valeurs de production horaires de toutes les centrales
3. Multiplication de ces totaux horaires par le prix de marché de référence pour l'heure correspondante
4. Addition de tous les revenus horaires pour l'année complète
 - Revenu de marché de référence pour la «Centrale électrique 1» (Exemple: CHF 1.7 Mio.) [saisir les données dans la feuille «Saisie_prod_énergie»]
5. Ajout d'une éventuelle contribution d'investissement (Exemple: CHF 0.1 Mio.)
 - Revenu total «Centrale électrique 1» (Exemple: CHF 1.8 Mio.)
6. Division par la production annuelle de la «Centrale électrique 1» (Exemple: 40 GWh)

→ Revenu total par kWh

(Exemple: $1.8 / 40 = 0.045 = 4.500 \text{ cts./kWh}$)

Coût de revient par Centrale électrique («Centrale électrique 1»)

[Formulaire de demande, feuille «Centrale électrique»]

7. Réunir tous les coûts d'exploitation admissibles
8. Réunir tous les coûts de capital admissibles
9. Réunir tous les frais et taxes admissibles
10. Addition de ces montants
 - **Coût de revient admissible**
«Centrale électrique 1» (Exemple: CHF 1.93 Mio.)
11. Division par la quantité de production de la «Centrale électrique 1» (Exemple: 40 GWh)

→ Coût de revient par kWh

(Exemple: $1.93 / 40 = 0.04827 = 4.827 \text{ cts./kWh}$)

Détermination du taux de prime de marché pour toutes les Centrales électriques de la demande

À partir de l'année de demande 2019, la démarche de calcul suivante est applicable en raison du droit valable à partir du 1.1.2018 de vendre en priorité l'hydroélectricité non rentable dans l'approvisionnement de base.

(voir exemple «Commentaires P. 31-32»)

12. Indiquer la production totale non rentable issue de grande hydraulique (Exemple: 120 GWh)
→ Formulaire de demande, feuille «Aperçu»
13. Indication du potentiel d'approvisionnement de base (AB) (Exemple: 75 GWh)
→ Formulaire de demande, feuille «Aperçu»
14. Correctif ou «contre-déduction»: indiquer la «quantité renouvelable» (Exemple: 10 GWh)
→ Formulaire de demande, feuilles «Propres installations d'ER» et «Inst. tierces d'ER»
15. Quantité d'électricité éligible à la prime de marché: prod. tot. non rent. - déd. ajustée AB (Exemple: $120 - (75 - 10) = 55 \text{ GWh}$)
16. **Calcul du taux de prime du marché:**

$$\text{Taux PM} = \frac{\text{électricité éligible à la prime de marché}}{\text{prod. tot. non rent. grande hydraulique}}$$
 (Exemple: $\text{Taux PM} = 55 / 120 = 45.83 \%$)

Calcul du coût de revient non couverts (limité) par Centrale électrique («Centrale électrique 1»)

1. Coût de revient par kWh pour «Centrale électrique 1» (Exemple: 4.827 cts./kWh)
- Revenu total par kWh pour «Centrale électrique 1» (Exemple: 4.500 cts./kWh)
= Coût de revient non couvert par kWh (Exemple: 0.327 cts./kWh)
2. Si nécessaire, limiter à max. 1 ct./kWh

Effectuer la même démarche de calcul pour les Centrales électriques 2, 3, 4, etc.

Détermination de la prime de marché pour toutes les installations énumérées selon le modèle de quotient (voir exemple «Commentaires P. 30-32»)

A	B	C	D = B x Taux PM	E = C, max. 1.0	F = D x E
Centrale électrique	Production électrique non rentable	Coût de revient non couvert	Part prime de marché avec Taux PM = 45.83%	Prime de marché max. 1 ct./kWh	Total prime de marché (arrondi)
	[GWh / a]	[cts./kWh]	[GWh / a]	[cts. / kWh]	[CHF/a]
1	40	0.327	18.33	0.327	60'000
2	15	0.582	6.88	0.582	40'000
3	30	0.652	13.75	0.652	89'700
4	35	2.570	16.04	1.000	160'400
Total	120		55.00		350'100